

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 1 décembre 2022		

Séance du 05 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, N. DRAESCHER, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, V. BERGES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, F. COUDURE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents excusés : S. BAUDY (pouvoir à T. GADOU), L. PEDARRIEU (pouvoir à F. GOMMY), M. TIRCAZES (pouvoir à F. COUDURE),

Jacques Pouban a été élu secrétaire de séance.

N°2022/65

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022 **SLO**
ID : 064-216403998-20221208-2022_65-DE

DÉCISION MODIFICATIVE N°4

M. le Maire fait état des amortissements à constater pour 2022. Les crédits budgétaires sont bien ouverts au budget primitif 2022 mais pour des raisons purement technique, les écritures attendues par le comptable public nécessitent de nouvelles imputations comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
		2802- op.040- Frais liés doc.urbanisme & numérisation cadastre	-21 250,00 €
		280422 – op.040 Bâtiments & Installations	21 250.00 €
		281532-op.040 Réseau d'assainissement	2 549.00 €
		28158 – op.040 Autres install.matériel et outillage technique	-2 549.00 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de de ces fonds

Votants : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE

